

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20201217-027****du 17 décembre 2020****n°027****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39****PRESENTS (33) :** Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHLIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Didier SIMONET, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON**POUVOIRS (6) :**
1. M. ALLEMANDOU DOMINGO donne pouvoir à F. MERY
2. E. AZIHARI donne pouvoir à JP. ABELIN
3. L. RABUSSIER donne pouvoir à M. LAVRARD
4. C. FARINEAU donne pouvoir à Y. ERGÜL
5. M. DROIN donne pouvoir à T. BAUDIN
6. S. BART donne pouvoir à J. MARECOT**EXCUSES (0) :**

Nom du secrétaire de séance : Maryse LAVRARD

RAPPORTEUR : Madame Sophie GUEGUEN**OBJET : Versement subvention MJC des Renardières – Soutien au dispositif DEMOS**

Le dispositif DEMOS vise pendant trois années à toucher les publics éloignés de toute pratique artistique et culturelle, en particulier les jeunes issus des quartiers prioritaires. Il s'est inscrit pleinement dans le souhait de la communauté d'agglomération, d'offrir l'accès à la culture au plus grand nombre.

Par conséquent, la commune a souhaité apporter comme prévu au Conseil Municipal du 28 septembre 2017, une aide aux Maisons de Quartier concernées qui ont accompagné 3 groupes de 15 enfants chacune de Châtellerault .

Il reste à verser la subvention à la MJC des Renardières pour la période de janvier à septembre 2020.

* * * * *

VU la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,**VU** l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,**VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 (relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations), et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, portant obligation de conclure une convention lorsque le montant de la subvention octroyée dépasse 23 000 €,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20201217-027

du 17 décembre 2020

n°027

page 2/2

VU la délibération n°10 du conseil municipal du 17 octobre 2013 relative à la signature des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ,

VU la délibération n°33 du conseil municipal du 28 septembre 2017 relative au versement de subventions exceptionnelles au Centre Social des Minimes, à la Maison pour Tous et à la MJC des Renardières – Soutien au dispositif DEMOS,

VU la délibération n°10 du conseil municipal du 8 novembre 2018 relative au versement de subventions exceptionnelles au Centre Social des Minimes, à la Maison pour Tous et à la MJC des Renardières – Soutien au dispositif DEMOS,

VU la délibération n°23 du conseil municipal du 10 décembre 2019 relative au versement de subventions exceptionnelles au Centre Social des Minimes, et à la MJC des Renardières – Soutien au dispositif DEMOS,

CONSIDÉRANT l'intérêt de mettre en place une action fédératrice et éducative en direction des jeunes les plus éloignés de la culture et de leurs familles sur le territoire de la commune,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de participer à un projet de Grand Châtellerault dans le domaine des politiques éducatives,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide de :

- de verser une subvention exceptionnelle à la MJC des Renardières de 1 250 €
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire correspondante.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
L'adjointe au directeur des affaires
institutionnelles et juridiques
Patricia BULAN